

 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr	Circulaire financière 2027/2	<u>Adoption :</u> CD 1 ^{er} juillet 2026 <u>Entrée en vigueur :</u> 1 ^{er} novembre 2026
	MONTANT DES MUTATIONS ET EXTENSIONS DE LICENCE SAISON 2027	
		1 page

MUTATION

Articles 81 à 84 des règlements généraux

Période	BASEBALL	SOFTBALL
MUTATION ORDINAIRE	1 ^{er} novembre 2024 à 0 heure - au 31 janvier 2025 à minuit pour les clubs de Baseball, Softball, Baseball5 et Handicap (hors Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises), - au 15 mars 2025 pour les clubs de Baseball, Softball, Baseball5 et Handicap de Nouvelle Calédonie et des Antilles et Guyane françaises.	
MUTATION EXTRAORDINAIRE	Hors période de mutation ordinaire (motif : transfert de domicile, études, travail / dissolution, cessation d'activité ou fusion/scission du club d'origine)	
Montant	BASEBALL	SOFTBALL
NATIONAL	100 €	
RÉGIONAL	30 €	
JEUNES (15U et moins)	10 €	

Les titulaires d'une licence non pratiquant, d'une licence pour pratique non compétitive (loisir), ou d'une licence pour pratique en compétition Baseball5 ou Handicap ou Sport adapté ne sont pas soumis au régime des mutations.

Le montant de la mutation est déterminé à partir du niveau de championnat le plus haut pratiqué par l'intéressé dans le cadre de sa dernière licence active.

EXTENSION DE LICENCE

Articles 75 à 80 des règlements généraux

STATUT INITIAL DU/DE LA PRATIQUEANT(E)	MONTANT DE L'EXTENSION COMPETITION
Licencié(e) compétition	30 €
Licencié(e) loisir	15 € pour les 6U 30 € pour les 9U, 12U et 15U 65 € pour les 18U et plus
Joueurs/joueuses stagiaires des pôles Espoir	30 €
Joueurs/joueuses stagiaires des pôles France	100 €